



Commune de Léaz

N°46/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 décembre 2022

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Emelyne ETIENNE

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET – Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Norbert GILBRIN - Kévin FAVRE -

Absents excusés : Thierry GUICHARD - Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie LOUBET- Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents : Johann BRESSON - Helena REBOULET

Objet : CESSION VEHICULE RENAULT MASTER BR-505-LB

Madame le Maire

Indique au Conseil Municipal que le véhicule Renault Master immatriculé BR-505-LB, acquis par la collectivité en 2021, peut être vendu du fait de la fermeture du CPINI en date du 31 décembre 2022.

Il a été décidé de proposer un prix de cession de 1 500,00 €. La mairie de Revonnas ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé à compter du 1^{er} janvier 2023.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à le céder.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Master pour un prix de cession de 1500,00 euros à la commune de Revonnas à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC